

## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

#### Référence

N°GD 137/22

### Objet

Admissions en Non Valeur et effacement de dettes

## **Secrétaire de séance :**

Jean-Pierre CUINET

# Rapporteur:

Maurice HOFFMANN

Conseil Communautaire 22 décembre 2022 Tavaux - 18h30

# **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de procurations : 10 Nombre de votants : 70

Date de la convocation : 16 décembre 2022 Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires éventuellement et suppléants): P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, H. Thevenin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration: M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés: J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, J. Gruet, N. Herrmann, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mirat, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne.

Un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2003 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées.

Dans un souci de limiter les frais de gestion, Madame le comptable public propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers.

Deux listes ont été dressées (cf. annexe) :

- Liste A: effacement de dette suite à décision judiciaire (période 2013 à 2022), pour un montant total de 12 065,79 €, soit 7 dossiers,
- Liste B: créances irrécouvrables pour motifs divers (décès, surendettement, n'habite pas à l'adresse indiquée, reste inférieur au seuil de poursuite (15€), poursuite sans effet période 2003 à 2019), soit 78 pièces pour un montant total de 17 904,17 € répartis selon le détail figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** des créances annulées sur décision de justice (liste A),
- **AUTORISE** Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe (liste B), et d'admettre en non valeur lesdites créances irrécouvrables,



- PROCÈDE à l'ajustement de la provision pour créances douteuses,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Fait à Tavaux, Le 22 décembre 2022, Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et CoordinationPôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

